

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1450 11 juin 2012

## **SOMMAIRE**

Beaufort (Luxembourg) S.a r.l 69554	ECIP Agree S.à r.l		
Bell Investments S.A 69557	ECIP Elis Sàrl69598		
CAE Luxembourg Acquisition 69590	Edar Development69599		
Campenlaer S.A 69558	Edgewood Management Funds 69599		
Crèdit Andorrà Holding Luxembourg S.à	Electricité Générale Wampach Pierre S.à		
r.l	r.l		
<b>DBV-Win Fund69555</b>	Energy and Infrastructure Management II		
De Cante S.A69556	S.à r.l 69599		
DFW-Immo S.A69556	Energy and Infrastructure Management		
DIF Infrastructure (France) Luxembourg	S.à r.l 69600		
S.à r.l 69556	Entertainment Concepts S.A 69599		
DIF Infrastructure II PPP Luxembourg S.à	Euro Opera S.à r.l		
r.l69557	European Direct Property II S.A 69600		
DIF RE Wind assets 1 Luxembourg S.à r.l.	European Property Fund (TCM) S.à r.l 69584		
69557	FinAcc Fund		
DIF RE Wind Assets 3 Luxembourg S. à r.	Fortis Direct Real Estate II S.A 69600		
I	Ideal Standard International Acquisition		
DIF TGI Luxembourg S.à r.l 69561			
Digital-Total S. à r. l	Ideal Standard International Holding 69600		
Dirk Brem S. à r. l	llero Finance (Luxembourg) S.à r.l 69562		
<b>DNCA Invest</b>	KETHER Management S.à r.l 69569		
DS Life Value Portfolio S.A 69564	Meridian Mezzanine Finance S.à r.l 69565		
DS LuxSanitaire S.à r.l69564	Mezzanove Finance S.à.r.l 69565		
Duferco International Trading Holding	Mongol Transportation Holdings S.à r.l.		
S.A 69562			
Duferco Participations Holding S.A 69568	Nina Finance S.A69562		
Dunas de Maracajau Golf Resort S.A 69568	OIRP Investment 8 S.à r.l69585		
Dunas de Maracajau S.A69584	O-Ren Investments S.A		
<b>DWS Invest</b>	Somes Investments S.à r.l. S.C.A 69576		
Dynaloc SA69598	Yakari 69556		
Dynamics Holding S.A69555			



## Beaufort (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.311.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 7 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Israel Domingo Basilio en tant que gérant avec effet au 7 mai 2012; et
- nomination en remplacement du gérant -démissionnaire, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat au 7 mai 2012, de Monsieur Robert van 't Hoeft, née le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat c'est Indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2012053705/19.

(120075585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

# Crèdit Andorrà Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.937.

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Crèdit Andorrà S.A., une société anonyme de droit de la Principauté d'Andorre, avec siège social situé au 80, Avenue Meritxell, AD500 Andorra La Vella, Principauté d'Andorre, enregistrée au Registre des Sociétés du Gouvernement d'Andorre sous le numéro 1.673 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Josep Arseni Ramoneda Navarro, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 avril 2012 à Andorra La Vella.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que Crèdit Andorrà S.A., précitée est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Crèdit Andorrà Holding Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 163.937, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 29 septembre 2011 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2889 le 25 novembre 2011 (la «Société»).
- que le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents EUROS (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un EURO (EUR 1,-) chacune.
  - que l'ordre du jour est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 1.400.000,- pour porter son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 1.412.500 par la création et l'émission de 1.400.000 parts sociales d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1,-) chacune.
  - 2. Souscription et libration intégrale en espèces des nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société.
  - 3. Modification consécutive de l'article 6 §1 des statuts de la Société.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million quatre cent mille EUROS (EUR 1.400.000,-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents EUROS (EUR 12.500,-) à un million quatre cent douze mille cinq cents EUROS (EUR 1.412.500,-) par la création et l'émission d'un million quatre cent mille



(1.400.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale.

# Deuxième résolution Intervention Souscription Libération

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire un million quatre cent mille (1.400.000) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement en espèces.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme d'un million quatre cent mille EUROS (EUR 1.400.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'article 6 §1 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 6. §1.** Le capital de la Société est fixé à un million quatre cent douze mille cinq cents EUROS (EUR 1.412.500,-) représenté par un million quatre cent douze mille cinq cents (1.412.500) parts sociales d'un EURO (EUR 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille quatre cents EUROS (EUR 2.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Josep Arseni Ramoneda Navarro, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 avril 2012. LAC/2012/18182. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012053087/64.

(120074604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

# Dynamics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 147.723.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053128/9.

(120074980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

# DBV-Win Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.446.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012053131/12.

(120074650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.



# Yakari, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.765.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 avril 2012

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Guy HORNICK de son mandat d'administrateur et de Président du conseil d'administration.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration le 30 avril 2012

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme président du conseil d'administration de la société.

La durée de son mandat de président du conseil sera fonction de celle de son mandat d'administrateur de la société et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de la fonction de président.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012055408/23.

(120077186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

## De Cante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053132/10.

(120073862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

# DFW-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 10, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 153.597.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053134/9.

(120074172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

# DIF Infrastructure (France) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 166.952.

Le siège de La Société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à partir du 1 <sup>er</sup> mai 2012.

Le siège de DIF Management Luxembourg S.à r.l. en tant de gérant de La Société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à partir du 1 er mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



DIF Infrastructure (France) Luxembourg S.à r.l. DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Gérant

Référence de publication: 2012053138/16.

(120074018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

## Bell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.018.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 avril 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de M. Koen LOZIE, M. Joseph WINANDY et de COSAFIN S.A, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, au poste d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social au L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon;

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012053715/19.

(120075361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

# DIF Infrastructure II PPP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 156.216.

Le siège de La Société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à partir du 1 <sup>er</sup> mai 2012.

Le siège de DIF Management Luxembourg S.à r.l. en tant de gérant de La Société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à partir du 1 er mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF Infrastructure II PPP Luxembourg S.à r.l.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Gérant

Référence de publication: 2012053139/16.

(120074019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

## DIF RE Wind assets 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.347.

Le siège de La Société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à partir du 1 <sup>er</sup> mai 2012.

Le siège de DIF Management Luxembourg S.à r.l. en tant de gérant de La Société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à partir du 1 er mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



DIF RE Wind Assets 1 Luxembourg S.à r.l. DIF Management Luxembourg S.à r.l. Gérant

Référence de publication: 2012053140/16.

(120074014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

## Campenlaer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 162.347.

L'an deux mille douze, le dix-sept avril

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAMPENLAER S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 15 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2214 du 20 septembre 2011, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162.347.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sabine Van Antwerpen, domiciliée à Donksesteenweg 86, B-2930 Brasschaat.

Le président désigne comme secrétaire M. Guy Van Antwerpen, domicilié à Schaliënhoefdreef 16, B-2970 Schilde.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Guy Van Antwerpen, domicilié à Schaliënhoefdreef 16, B-2970 Schilde.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.
  - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social à concurrence de trois millions trente et un mille cinq cents Euros (€ 3.031.500,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (€ 31.000,-) à trois millions soixante-deux mille cinq cents Euros (€ 3.062.500,-) par la création et l'émission d'un milliard cinq cent quinze millions sept cent cinquante mille (1.515.750.000,-) actions ordinaires et de vingt-huit milliards sept cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent cinquante mille (28.799.250.000,-) actions préférentielles, toutes sans désignation de valeur nominale, ayant les même droits et obligations que les actions ordinaires et préférentielles existantes.
- 2. Souscription et libération par les actionnaires de l'ensemble des nouvelles actions ordinaires et actions préférentielles émises par apports en nature.
  - 3. Modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions soixante-deux mille cinq cents Euros (€ 3.062.500,) représenté par un milliard cinq cent trente et un millions deux cent cinquante mille (1.531.250.000,-) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et vingt-neuf milliards quatre-vingt-treize millions sept cent cinquante mille (29.093.750.000) actions préférentielles (les «Actions Préférentielles»), toutes sans désignation de valeur nominale. Les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles sont collectivement désignées comme les «Actions», soit au total trente milliards six cent vingt-cinq millions (30.625.000.000,-) d'Actions.»

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions trente et un mille cinq cents Euros (€ 3.031.500,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (€ 31.000,-) à trois millions soixante-deux mille cinq cents Euros (€ 3.062.500,-) par la création et l'émission d'un milliard cinq cent quinze millions sept cent cinquante mille (1.515.750.000,-) actions ordinaires et de vingt-huit milliards sept cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent cinquante mille (28.799.250.000,-) actions préférentielles, toutes sans désignation de valeur nominale, ayant les même droits et obligations que les actions ordinaires et préférentielles existantes.

# Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la souscription d'un milliard cinq cent quinze millions sept cent cinquante mille (1.515.750.000,-) actions ordinaires et de vingt-huit milliards sept cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent cinquante mille (28.799.250.000,-) actions préférentielles comme suit:

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

## Souscription - Paiement

- Zwynnelande BVBA, société privée à responsabilité limitée de droit belge établie et ayant son siège social à Pottenbrug 3 bus 114, B-2000 Anvers, représentée par Mme Pia Buysse, en vertu d'une procuration établie en avril 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps, déclare souscrire à sept milliards cinquante-deux millions huit cent soixante-dix-sept mille cent soixante-trois (7.052.877.163) actions préférentielles nouvelles et trois cent soixante et onze millions deux cent quatre mille soixante et une (371.204.061) actions ordinaires nouvelles et les libérer intégralement, pour un montant total de sept cent quarante-deux mille quatre cent huit Euros (€ 742.408,-) par apport en nature d'une portion équivalente d'une créance qu'elle détient envers la Société.
- Franeri Comm. V., société en commandite simple établie et ayant son siège social à Koepoortstraat 24/13, B-2000 Anvers, représentée par Mme Sabine Van Antwerpen, prénommée, agissant en vertu d'une procuration annexée, laquelle déclare souscrire à quatre milliards sept cent un millions neuf cent dix-huit mille neuf cents (4.701.918.900) actions préférentielles nouvelles et deux cent quarante-sept millions quatre cent soixante-neuf mille quatre cent dix-sept (247.469.417) actions ordinaires nouvelles et les libérer intégralement, pour un montant total de quatre cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent trente-neuf Euros (€ 494.939,-) par apport en nature d'une portion équivalente d'une créance qu'elle détient envers la Société.
- Elkama Comm. V., société en commandite simple établie et ayant son siège social à De Zwaan, 27, B-2930 Brasschaat, représentée par M. Marc Van Antwerpen, demeurant à l'adresse préindiquée, agissant en sa qualité d'administrateur, déclare souscrire à deux milliards neuf cent trente-huit millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent onze (2.938.699.611) actions préférentielles nouvelles et cent cinquante-quatre millions six cent soixante-huit mille quatre cent (154.668.400) actions ordinaires nouvelles et les libérer intégralement, pour un montant total de trois cent neuf mille trois cent trente-sept Euros (€ 309.337,-) par apport en nature d'une portion équivalente d'une créance qu'elle détient envers la Société.
- Enidonk Comm. V., société en commandite simple établie et ayant son siège social à Donksesteenweg, 86, B-2930 Brasschaat, représentée par Mme Sabine Van Antwerpen, prénommée, laquelle déclare souscrire à sept milliards cinquante-deux millions huit cent soixante-dix-sept mille cent soixante-trois (7.052.877.163) actions préférentielles nouvelles et trois cent soixante et onze millions deux cent quatre mille soixante et une (371.204.061) actions ordinaires nouvelles et les libérer intégralement, pour un montant total de sept cent quarante-deux mille quatre cent huit Euros (€ 742.408,-) par apport en nature d'une portion équivalente d'une créance qu'elle détient envers la Société.
- Andoverpia Invest Comm. V., société en commandite simple établie et ayant son siège social à Pater Nuyenslaan 44, B-2970 Schilde, représentée par M. Guy Van Antwerpen, prénommée, en vertu d'une procuration établie en avril 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps, déclare souscrire à sept milliards cinquante-deux millions huit cent soixante-dix-sept mille cent soixante-trois (7.052.877.163) actions préférentielles nouvelles et trois cent soixante et onze millions deux cent quatre mille soixante et une (371.204.061) actions ordinaires nouvelles et les libérer intégralement, pour un montant total de sept cent quarante-deux mille quatre cent huit Euros (€ 742.408,-) par apport en nature d'une portion équivalente d'une créance qu'elle détient envers la Société.

Les souscriptions telles que décrites ci-dessus sont reprises comme suit:

	Nombre	Nombre	Nombre total	Montant
	d'actions	d'actions	d'actions	de l'apport
	ordinaires	préférentielles		
Zwynnelande BVBA	371 204 061	7 052 877 163	7 424 081 224	742 408 €
Franeri Comm. V	247 469 417	4 701 918 900	4 949 388 317	494 939 €
Elkama Comm. V	154 668 400	2 938 699 611	3 093 368 011	309 337 €
Enidonk Comm. V	371 204 061	7 052 877 163	7 424 081 224	742 408 €
Andoverpia Comm. V	371 204 061	7 052 877 163	7 424 081 224	742 408 €
Total:	1 515 750 000	28 799 250 000	30 315 000 000	3 031 500 €

La valeur totale des cinq apports en nature, consistant en l'apport d'une partie des créances que les actionnaires détiennent à l'encontre de la Société, que réalisent les cinq actionnaires susmentionnés, est déclarée être de trois millions trente et un mille cinq cents Euro (€ 3.031.500,-) et dont l'estimation est acceptée par la Société et est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9 Allée Scheffer, L−2520 Luxembourg et dont le rapport conclut comme suit:

#### Conclusion

«Based on the work performed as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contributed Assets does not correspond at least to the number and value of the shares to be issued in consideration».



Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

# Preuve de l'existence et Valeur des apports

Preuve de l'existence et de la valeur de ces cinq apports en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- le rapport du réviseur d'entreprises mentionné ci-dessus;
- une déclaration des administrateurs de la Société;
- cinq déclarations d'apport des cinq actionnaires précités.

#### Réalisation effective des apports

Les cinq actionnaires précités déclarent:

- être seuls propriétaires des actifs apportés, ceux-ci étant librement transmissibles et non sujets à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquels un tiers pourrait demander que les actifs apportés, ou une partie desdits actifs, lui soient transférés;
  - que les actifs apportés sont libres de tous gages, garanties ou usufruits.

#### Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions soixante-deux mille cinq cents Euros (€ 3.062.500,) représenté par un milliard cinq cent trente et un millions deux cent cinquante mille (1.531.250.000,-) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et vingt-neuf milliards quatre-vingt-treize millions sept cent cinquante mille (29.093.750.000) actions préférentielles (les «Actions Préférentielles»), toutes sans désignation de valeur nominale. Les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles sont collectivement désignées comme les «Actions», soit au total trente milliards six cent vingt-cinq millions (30.625.000.000,-) d'Actions.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros (€ 3.500,-).

#### Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Van Antwerpen, G. Van Antwerpen, M. Van Antwerpen, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 avril 2012. Relation: EAC/2012/5093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

# POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012056230/146.

(120078723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

## DIF RE Wind Assets 3 Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 143.137.

Le siège de La Société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à partir du 1 <sup>er</sup> mai 2012.

Le siège de DIF Management Luxembourg S.à r.l. en tant de gérant de La Société est transféré du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à partir du 1 <sup>er</sup> mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



DIF RE Wind Assets 3 Luxembourg S.à r.l. DIF Management Luxembourg S.à r.l. Gérant

Référence de publication: 2012053141/16.

(120074466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

# DIF TGI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.272.

Le siège de La Société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à partir du 1 <sup>er</sup> mai 2012.

Le siège de DIF Management Luxembourg S.à r.l. en tant de gérant de La Société est transféré du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à partir du 1 <sup>er</sup> mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF TGI Luxembourg S.à r.l.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Gérant

Référence de publication: 2012053142/16.

(120074016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

# O-Ren Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 109.774.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au Siège Social en date du 11 Novembre 2011

Les mandats des administrateurs, à savoir Monsieur Robert LANNERS, né le 6 avril 1969 à Luxembourg, demeurant au 133 Kohlenberg, L-1870 Luxembourg; Monsieur Georges AGNES, né le 7 février 1969 à Ettelbruck, demeurant au 92, rue des Trévires, L-2628 Luxembourg; Monsieur Eric BUSCH, né le 23 mars 1971 à Luxembourg, demeurant au 4 Op der Bunn, L-6978 Hostert, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2017.

Le mandat du Commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Jean-Marc FABER, né le 07/04/1966 à Luxembourg, de-meurant professionnellement au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, n'est pas reconduit.

Il est décidé de nommer la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro b60219, au poste de Commissaire aux Comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

O-REN INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012055798/22.

(120077713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

# Digital-Total S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 16, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 116.644.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg.
DIGITAL-TOTAL SARL

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2012053143/14.

(120074066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

#### Dirk Brem S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 144.731.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, den 08.05.2012.

Référence de publication: 2012053144/10.

(120074948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

## DNCA Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 125.012.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053147/9.

(120075029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

# Duferco International Trading Holding S.A., Société Anonyme, (anc. Nina Finance S.A.).

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 51.469.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012053151/10.

(120074847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

# llero Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.989.

# DISSOLUTION

L'an deux mille douze.

Le dix-huit avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

## A COMPARU:

LIBYAN FOREIGN BANK, une société constituée selon les lois de Libye, ayant son siège social à Tripoli (Libye), Dat El Imad Administrative Complex, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Tripoli sous le numéro 6654, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée llero Finance (Luxembourg) Sàrl, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 79989, a été constituée suivant acte



reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2000, acte publié au Mémorial C numéro 629 du 11 août 2001 (la "Société").

- 2) Que le capital de la Société est fixé à quatorze mille Euros (EUR 14.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent quarante Euros (EUR 140,-) chacune.
  - 3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.
  - 4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.
- 7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société et tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle.
  - 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
  - 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.
  - 10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

#### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

# Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve.

On the eighteenth day of April.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### APPEARED:

LIBYAN FOREIGN BANK, a company incorporated under the laws of Libya, having its registered office at Tripoli (Libya), Dat El Imad Administrative Complex, registered with the trade and companies register of Tripoli under number 6654.

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- 1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) llero Finance (Luxembourg) Sàrl, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 79989, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 20, 2000, published in the Mémorial C number 629 of August 11, 2001 (the "Company").
- 2) That the Company's capital is fixed at fourteen thousand Euro (EUR 14,000.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and forty Euro (EUR 140.-) each.
  - 3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.
  - 4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.
- 5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.



- 6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- 7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company even if unknown at present.
  - 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.
  - 9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.
  - 10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.
- 11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2012. Relation: EAC/2012/5458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012056413/100.

(120079095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

## DS Life Value Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 103.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012053149/11.

(120073971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

## DS LuxSanitaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6616 Wasserbillig, 14, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 163.541.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053150/9.

(120073845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.



# ECIP Agree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 858.130,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 139.366.

## **RECTIFICATIF**

Il est constaté que le numéro d'immatriculation du réviseur d'entreprises de la Société, à savoir la société Mazars Luxembourg, avec siège social au 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, apparaissant sur l'extrait du registre de commerce de la Société est erroné. Le numéro d'immatriculation exact est le B 159 962 (au lieu de B 56 248).

Ce dépôt rectifie le dépôt n° L120067646

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

ECIP Agree Sarl

Représenté par Laurent Guérineau / François Pfister

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012053175/18.

(120074367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

# Euro Opera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 156.945.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012053171/12.

(120074448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

# Mezzanove Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Meridian Mezzanine Finance S.à r.l.).

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 110.959.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

# THERE APPEARED:

MEZZANOVE CAPITAL (SCA) SICAR, a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) formed as an investment company in risk capital, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 111.082, represented by its managing general partner MEZZANOVE CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the RCS under number B 110.963 (the Sole Shareholder),

Here duly represented by Me Marieke Kernet, Avocat à la Cour , residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 23, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. It is the Sole Shareholder of Mezzanove Finance S.à r.l.,a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the RCS under number B 110.959 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 190 on January 27, 2006. The Company's articles of association (the Articles) have been amended on



March 24, 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1174 on June 16, 2006.

- II. The Company's corporate capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
  - III. The Sole Shareholder resolves as follows:

#### First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the corporate capital of the Company in an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 1,987,500.-) from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to two million Euro (EUR 2,000,000.-) by the issuance of seventy-nine thousand five hundred (79,500) new shares of the Company with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

#### Subscription - Payment

The Sole Shareholder represented as stated above, declares to subscribe to the New Shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 1,987,500.-) (the Receivable) that the Sole Shareholder holds against the Company (the Contribution).

The Contribution made to the Company is to be allocated to the corporate capital account of the Company.

It results from interim accounts of the Company dated February 29, 2012 (the Interim Accounts) and from a valuation certificate issued by the Sole Shareholder on March 23, 2012, that:

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and has the power to dispose of the Receivable;
  - the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the value of the Receivable contributed to the Company is of at least of one million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 1,987,500.-), this estimation being based on the book value of the Receivable as shown in the attached interim accounts of the Company dated February 29, 2012 and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The aforesaid certificate and the Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"**Art. 5.1.** The Company's corporate capital is set at two million Euro (EUR 2,000,000.-) represented by eighty thousand (80,000) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), all subscribed and fully paid-up ".

## Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders (registre des associés) of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the New Shares in the register of shareholders of the Company.

# Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand seven hundred Euros (2,700.- EUR).

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.



The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### A comparu

MEZZANOVE CAPITAL (SCA) SICAR, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois sous la forme d'une société d'investissement de capital risque, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 111.082, représentée par son actionnaire commandité-gérant MEZZANOVE CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B. 110.963 (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par M <sup>e</sup> Marieke Kernet, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 mars 2012.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il est l'Associé Unique de Mezzanove Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 110.959 (la Société), constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 190 en date du 27 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 24 mars 2006 suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1174 en date du 16 juin 2006.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), divisé en cinq cents (500) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'Associé Unique décide ce qui suit:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-) de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000.-) par l'émission de soixante-dix-neuf mille cinq cents (79.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

#### Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-) (la Créance) que l'Associé Unique détient contre la Société (l'Apport).

L'Apport fait à la Société est à allouer au compte de capital social de la Société.

Il résulte des comptes intérimaires de la Société datés du 29 février 2012 (les Comptes Intérimaires) et d'un certificat d'évaluation émis par l'Associé Unique en date du 23 mars 2012 que:

- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance, est le seul détenteur de la Créance et a le pouvoir de disposer de la Créance;
  - la Créance est certaine, sera due et exigible à sa date d'échéance sans déduction (certaine, liquide et exigible);
- sur la base des principes comptables généraux, la valeur de la Créance apportée à la Société est au moins d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-), cette estimation étant fondée sur la valeur comptable de la Créance telle qu'elle apparaît dans les comptes intérimaires en date du 29 février 2012, et aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujet à aucune restriction ou grevée d'aucun gage ou privilège en limitant la cessibilité ou en diminuant la valeur; et
- toutes les formalités pour transférer la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de la Créance, qui s'éteindra par confusion en conformité avec l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Le certificat susmentionné et les Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.



#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5.1. Le capital social est fixé à un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par quatrevingt mille (80.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

## Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications cidessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ deux mille sept cents Euros (EUR 2.700.-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, en foi de quoi le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date stipulée telle qu'en tête des présentes. Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: M. KERNET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2012. Relation: LAC/2012/15816. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012052764/161.

(120073444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

# Duferco Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 49.308.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012053153/10.

(120074913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

# Dunas de Maracajau Golf Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 159.823.

Il résulte de lettres adressées à la société DUNAS DE MARACAJAU GOLF RESORT S.A. en date du 07 mai 2012 que Madame Laurence BARDELLI, demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Andrea DE MARIA demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur David RAVIZZA domicilié 42 rue Mantrand à F-54650 Saulnes et Monsieur Guido VIVI demeurant 15 Via Pasini Valentino I-20129 Milano et Monsieur Mauro BUSEDDU demeurant 7, Via Dosseni I-26900 Lodi ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 07 mai 2012 que SER.COM S.à.r.l. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2012.

Référence de publication: 2012053154/17.

(120074838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.



# Ideal Standard International Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.161.

Ailbhe Jennings, membre du Conseil de gérance de la société Ideal Standard International Acquisition S.à r.l., déclare sur l'honneur avoir comme adresse professionnelle: 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Ailbhe Jennings constate également les changements d'adresse suivants:

Monsieur Steven BARNES

John Hancock Tower

200 Clarendon Street

USA - 02116 Boston

Monsieur Walid SARKIS

2 Queen's Road Central

Hong Kong

Monsieur Gary Cleaver

1789 Chaussée de Wavre

**B-1160 Brussels** 

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055674/21.

(120078066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

## KETHER Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 168.613.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg.

There appeared:

Mr Paul STIEVENART, Companies' director, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, born at Frameries (Belgium), on June 14, 1974.

Such appearing party acting has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

# A. Purpose - Duration - Name - Registered office

**Art. 1.** There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée or S.à r.l.) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation under the name of "KETHER Management S.à r.l." (hereinafter the «Company»). Partners of the Company are liable up to their respective share capital contribution.

Art. 2. The object of the Company is the creation, promotion, administration and management of Luxembourg funds in accordance with the provisions of the Law of 22 March 2004 on securitisation, as it may be amended (the "2004 Law").

The Company shall carry out in particular, any activities related to the promotion, administration and management of "KETHER FUND" (the "Fund"), a common fund organised under the 2004 Law and may inter alia, on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or real estate assets, supervise and manage such investments and proceed to any registrations and transfers in the Company's name on behalf of the Fund and holders of units in the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund.

The Company may carry out any such activities it shall deem beneficial to the realisation of the foregoing objectives within the limitations of and in accordance with the 2004 Law, the private placement memorandum and management regulations of the Fund and of any other Funds in accordance with the provisions of the 2004 Law it may manage and any other relevant legal requirements.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.



**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the sole manager or the board of managers. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the sole manager or the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

#### B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500.-) shares with a par value of one (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to be subscribed shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to the share in the capital represented by their shares.
- **Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The sale price for the shares will be agreed between the transferor and the transferee or determined by an independent expert designated by such parties.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
  - Art. 10. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

#### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be partners. In dealings with third parties, the sole manager or the managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose. The sole manager or the managers are appointed by the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of partners which shall (i) name him/ them as Manager and (ii) determine his/their remuneration and term of office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause by the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of partners.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the sole signature of any manager acting individually or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with the present article.

A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Law and the Articles.

**Art. 12.** If several managers are appointed, they shall form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.



The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least three (3) business days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by the joint signature the Managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by the joint signature of the Managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 16.** The board of managers may establish one or several internal committees and shall determine their composition, as well as their detailed tasks, and remunerations.

#### D. Decisions of the Sole Partner - Collective decisions of the Partners

- **Art. 17.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 18.** Except a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** As the case may be, the sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

# E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 20. The Company's year begins on the first  $(1 \text{ }^{\text{st}})$  of January and ends on the thirtieth (31) of December of the same year.
- **Art. 21.** Each year on the thirty-first (31) of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The balance is available for distribution by the general meeting of partners. The board of managers may distribute interim dividends to the extent sufficient funds are available therefore.

# F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties, represented as aforementioned, declare to subscribe for all the shares, as follows:

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

#### Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first (31) December 2012.

## Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

#### Resolutions

The above named persons, representing the entire subscribed capital have immediately proceeded to pass the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
- 2. The following person is appointed, for an undetermined period of time, Manager of the Company: Mr Paul STIE-VENART, prenamed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the representative of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

# A comparu:

Monsieur Paul STIEVENART, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, né à Frameries (Belgique), le 14 juin 1974.

Ledit comparant demande au notaire instrumentant de recevoir l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer, ainsi que les statuts qui sont exposés ci-après:

# A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

**Art. 1** er. Il est créé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts de la Société par la suite une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts, sous la dénomination «KETHER Management S.à r.l.» (ci-après la «Société»).



Les associés ne sont tenus des dettes de la Société qu'à concurrence de leur apport respectif au capital social.

Art. 2. La Société a pour objet la création, la promotion, l'administration et la gestion des fonds de droit luxembourgeois conformément aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle pourra être modifiée (la «Loi de 2004»).

La Société exercera en particulier toutes les activités en relation avec la promotion, l'administration et la gestion de «KETHER FUND» (le «Fonds»), un fonds régi par la Loi de 2004 et pourra entre autre, pour le compte du Fonds, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières ou actifs immobiliers, superviser et gérer de tels investissements et procéder à toute inscription et transfert en son nom, pour le compte du Fonds et des titulaires de parts du Fonds, exercer tous les droits et privilèges, en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs du Fonds.

La Société peut exercer toutes les activités qu'elle jugera utile à l'accomplissement des objectifs susvisés dans les limites de, et conformément à la Loi de 2004, au prospectus de placement privé, aux règles de gestion du Fonds et de tout autre fonds conformément aux dispositions de la Loi de 2004 qu'elle pourra gérer et conformément à tout autre disposition légale applicable.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social est sis à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le gérant unique ou le conseil de gérance, peut décider la constitution de succursales, de filiales et d'autres bureaux situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant unique ou du conseil de gérance.

Si le gérant unique ou le conseil de gérance, estime que des événements politiques ou militaires extraordinaires intervenus ou imminents sont de nature à gêner le déroulement normal des activités de la Société là où la Société a son siège social, ou à entraver les communications entre le siège social et des personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la disparition complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires seront sans effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert temporaire, restera une société de droit luxembourgeois.

#### **B.** Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 6.** Le capital social pourra être modifié à tout moment par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront proposées prioritairement aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital représenté par leurs parts sociales.
- **Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part. Les copropriétaires indivis désigneront un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.
- **Art. 8.** Les parts de la Société sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des nouveaux associés que sous réserve de l'accord des autres associés, donné en assemblée générale à la majorité des trois quarts du capital social.

Le cédant et le cessionnaire conviendront du prix de transfert des parts. Celui-ci pourra également être déterminé par un expert indépendant désigné par les parties.

En cas de décès, les parts de l'associé décédé ne peuvent être cédées à de nouveaux associés qu'avec l'accord des autres associés, donné en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social. Toutefois, cet accord n'est pas requis si les parts sont cédées aux ascendants ou aux descendants du conjoint survivant.

- Art. 9. Le décès, la privation des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 10.** Les créanciers, les cessionnaires ou les héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou les documents de la Société.

# C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou les gérants ont les pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser toutes opérations compatibles avec l'objet de la Société. Le gérant unique ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui (i) le(s) nomme en tant que Gérant et (ii) fixe sa/leur rémunération et la durée de son/leur mandat. Le gérant unique ou les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, sans motif particulier.



Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature individuelle de tout gérant agissant seul ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément au présent article.

Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

Art. 12. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'est pas nécessairement un gérant, qui sera chargé de la rédaction des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, ou de deux gérants, au lieu indiqué sur l'avis de convocation. Les séances du conseil de gérance se tiennent au siège social de la Société, sauf indication contraire dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les séances du conseil de gérance mais, en son absence, le conseil de gérance peut désigner un autre gérant pour assurer la présidence pro tempore, à la majorité des votants présents à cette séance.

Les gérants doivent être convoqués par écrit à toute séance du conseil de gérance avec un préavis d'au moins trois (3) jours ouvrables sur la date prévue pour la séance, sauf urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence seront indiquées sur l'avis. Il peut être renoncé à cet avis par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas nécessaire pour convoquer un conseil de gérance à une heure et en un lieu qui avaient été fixés par une résolution antérieure adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis n'est requis si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la séance du conseil de gérance ou pour approuver une résolution consignée par écrit et approuvée et signée par tous les membres du conseil de gérance.

Un gérant peut intervenir à une séance du conseil de gérance par le biais d'un autre gérant qu'il nomme en qualité de mandataire par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Un gérant peut participer à une séance du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la séance de s'entendre les unes les autres. La participation à une séance par le biais de ces moyens équivaut une participation en personne.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés. Si au cours d'une séance il y a partage de voix sur une résolution, le président de séance aura une voix prépondérante.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire, les membres exprimant leur accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des circulaires constituera le procès-verbal faisant preuve de la résolution.

- **Art. 13.** Le procès-verbal d'une séance du conseil de gérance est signé par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par la signature conjointe de l'un des Gérants. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou dans d'autres circonstances doivent être signés par le président ou par la signature conjointe de l'un des Gérants ou encore par la personne désignée à cet effet par le conseil de gérance.
  - Art. 14. Le décès ou la démission d'un gérant pour quelque raison que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 15. Les gérants n'encourent, en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle au titre des engagements pris régulièrement au nom de la Société. En leur qualité de mandataires ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 16.** Le conseil de gérance peut établir un ou plusieurs comités internes et détermine leur composition ainsi que leurs tâches spécifiques et la rémunération de ses membres.

## D. Décisions de l'Associé Unique - Décisions collectives des Associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le du nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égale au nombre de parts qu'il détient ou qu'il représente.



Art. 18. A moins qu'une majorité plus importante soit requise en vertu des présents statuts, les décisions collectives sont adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La modification des statuts exige l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Le cas échéant, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions de la Section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée.

#### E. Exercice fiscal - Comptes annuels - Distribution des profits

- **Art. 20.** L'exercice de la Société commence le premier janvier (1 er ) et s'achève le trente et un décembre (31) de la même année.
- Art. 21. Les comptes sont arrêtés au trente et un (31) décembre de chaque année et le conseil de gérance prépare un inventaire présentant une estimation de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut vérifier l'inventaire et le bilan au siège de la Société.
- **Art. 22.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde peut être affecté librement par les associés. Le solde peut être affecté à la distribution par l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance, peut distribuer un acompte sur dividende dans la mesure où des fonds suffisants existent.

## F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des associés, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur mandat et leurs honoraires. Sauf décision contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif après déduction du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans le Société.

**Art. 24.** Toute question qui n'est pas régie par les présents statuts est régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

## Souscription et Paiement

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ayant rédigé les statuts de la Société, déclarent souscrire toutes les parts sociales comme suit:

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

## Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2012.

#### Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit supportés par la Société pour les besoins de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500.-.

#### Résolutions

Les personnes susvisées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont adopté aussitôt les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
- 2. Est nommé, pour une durée indéterminée, Gérant de la Société:

Monsieur Paul STIEVENART, prénommé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, à la demande des parties comparantes susvisées, le présent acte authentique est rédigé en anglais et suivi de sa traduction en français; en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte. signé: P. STIEVENART et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2012. Relation: LAC/2012/19324. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.



- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012053910/357.

(120075003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

## Somes Investments S.à r.l. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.535.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and twelve on the twenty-seventh of March

Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

(1) Somes Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal

(the General Partner); and

(2) Intertrust (Luxembourg) S.A., a public limited company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 5.524

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal

(the Limited Partner).

Hereinafter the Limited Partner and the General Partner will be referred to individually as a Shareholder and collectively as the Shareholders.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they form between themselves.

#### 1. Name and Form

There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Somes Investments S.à r.l. S.C.A." (the Company).

## 2. Term of company - Dissolution

There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Somes Investments S.à r.l. S.C.A." (the Company).

The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved in case the general partner of the Company (the General Partner) resigns or in case of his death, legal incapacity or inability to act.

The Company may be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association (the Articles), as prescribed in Article 20 hereto as well as by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

#### 3. Corporate objects

The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including participations (direct or indirect) in central European banks, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee the obligations of, grant loans to or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, and/or third parties

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.



## 4. Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

## 5. Share capital

The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000) consisting of one (1) unlimited share with a par value of one euro (EUR 1) and of thirty thousand nine hundred and ninety nine (30,999) limited shares with a par value of one euro (EUR 1).

The extraordinary meeting of shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles, and with the consent of the General Partner, may increase the subscribed share capital.

The General Partner is authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the General Partner.

#### 6. Shares

The limited shares of the Company shall and will continue to be in the registered form. The unlimited share(s) is (are) and will continue to be in the registered form.

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

A register of the registered shares shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

## 7. Transfer of shares

A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

The unlimited(s) share may not be transferred.

# 8. Share redemptions

The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Companies Act.

# 9. Liability of shareholders

The owners of limited shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company. The General Partner's liability shall be unlimited.

## 10. General meetings of the shareholders

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first business day of April in each year at 11:00, provided that no annual meeting shall be required in April 2012.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner.

Any Shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby: (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis, and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.



## 11. Convening notice

Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner. Convening notices for every shareholders' meeting shall contain the agenda.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, at the shareholder's address on record in the register of shareholders.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### 12. Vote

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or email.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a general meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting with the consent of the General Partner.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any General Meeting.

# 13. Powers of the meeting of shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It may only resolve on any item whatsoever with the agreement of the General Partner.

# 14. Management

The Company shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner (actionnaire - gérant commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of the shareholders or to the Supervisory Board (as defined below).

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto.

The owners of limited shares shall not take part in the conduct or management of the Company's business.

#### 15. Authorised signature

The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion, except that such authority may not be conferred to a Limited Partner of the Company.

## 16. No remuneration of general partner

The General Partner and the members of the General Partner shall receive no remuneration from the Company.

## 17. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on 1 January and it shall terminate on 31 December of each year.

## 18. Allocation of profits

From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Partner shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company. The general meeting of the shareholders shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

## 19. Dissolution and Liquidation

The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders with the consent of the General Partner as indicated in the above Article 2.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the general meeting of shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.



#### 20. Amendments

These Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner.

#### 21. Supervisory board

The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board).

The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it shall authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Supervisory Board shall appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board. The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board. In his/her absence, the other members of the Supervisory Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

# 22. Applicable law

All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, the Companies Act.

#### Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

# Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

All limited shares and the unlimited share(s) have been fully paid up by contribution in cash, so that the paidin share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

# General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders resolved unanimously that:

- the address of the registered office of the Company be 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg:
  - the number of members of the Supervisory Board be set at three (3).
- there be appointed as members of the Supervisory Board as of today and until the annual general meeting to be held in 2017:
- \* The private limited company COMCOLUX S.à r.l., with registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 58.545;
- \* Mr. Jean-Christophe DAUPHIN, company director, born in Nancy (France), on November 20, 1976, whose business address is at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and



\* Mr. Georges SCHEUER, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 5, 1967, whose business address is at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

#### Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand six hundred euro (€ 1,600.-).

#### Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the date stated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARIA

(1) Somes Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(l'Actionnaire Commandité); et

(2) Intertrust (Luxembourg) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 5.524,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(l'Actionnaire Commanditaire).

Ci-après l'Actionnaire Commandité et l'Actionnaire Commanditaire sont désignés individuellement l'Actionnaire et ensemble les Actionnaires.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès-qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles.

#### 1. Dénomination et Forme

Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de "Somes Investments S.à r.l. S.C.A." (la Société).

## 2. Durée de la société - Dissolution

La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société n'est pas dissoute par le retrait de l'actionnaire commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité), ou par son décès, son incapacité légale ou son incapacité d'agir.

La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Actionnaire Commandité par résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise de la manière requise pour une modification des présents statuts (les Statuts), telle que prescrite par l'article 20 des Statuts et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

# 3. Objet social

La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, en ce compris des participations (directes ou indirectes) dans des banques d'Europe centrale, ou l'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, de titres, d'obligations, de valeurs mobilières et d'autres titres de toute sorte et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.



La Société peut de plus garantir les obligations de, concéder des prêts à ou aider de toute autre manière, les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et/ou des tiers.

La Société peut entreprendre toute activité commerciale, industrielle ou financière qui peut être utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

## 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision de l'Actionnaire Commandité. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité.

Au cas où l'Actionnaire Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social de la Société, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société en commandite par actions de droit luxembourgeois.

#### 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euro (31.000 EUR) consistant en une (1) action de commandité d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) et en trente mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (30.999) actions de commanditaire d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts, et avec le consentement de l'Actionnaire Commandité, pourra augmenter le montant du capital social souscrit.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des obligations convertibles ou des titres comparables ou des obligations avec droits de souscription ou à émettre des instruments d'emprunts convertibles en actions aux conditions fixées par l'Actionnaire Commandité.

#### 6. Actions

Les actions de commanditaire de la Société sont et resteront sous la forme nominative. L'action de commandité de la Société est et restera sous forme nominative.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la Société.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert de ces actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par une mention dans ce registre.

#### 7. Transfert d'actions

Un transfert d'actions sera effectué au moyen d'une déclaration écrite inscrite dans le registre des actions de la Société, ladite déclaration de transfert sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes disposant de procurations ad hoc, et conformément aux dispositions applicables aux cessions de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société pourra également accepter comme prévue d'un transfert d'autres instruments de transfert établissant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

# 8. Rachat d'actions

La Société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi de 1915.

# 9. Responsabilité des actionnaires

Les propriétaires d'actions de commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité est illimitée.

#### 10. Assemblées des actionnaires

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation le premier jour ouvrable du mois d'Avril à 11:00 heures.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité.



Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

#### 11. Avis de convocation

Les assemblées des actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité. La convocation indiquera l'ordre du jour.

La convocation est adressée par courrier au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque actionnaire détenant des actions nominatives, à l'adresse indiquée sur le registre des actions.

Si toutes les actions sont des actions nominatives, la convocation ne peut se faire que par lettre recommandée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### 12. Vote

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut participer à une assemblée générale en octroyant une procuration écrite à une autre personne soit en original soit par téléfax, câble, télégramme ou email.

Sauf dans les cas contraires prévus par la loi ou par ces Statuts, les décisions à une assemblée générale seront prises à la majorité simple des personnes présentes ou représentées et votant avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

#### 13. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle peut prendre une décision sur un point qu'avec le consentement de l'Associé Commandité.

#### 14. Administration

La Société sera administrée par l'Actionnaire Commandité qui sera l'actionnaire responsable (actionnaire - gérant - commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la Société.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée des actionnaires ou au Conseil de Surveillance.

L'Actionnaire Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à ces objets.

Les détenteurs d'actions de commanditaire ne prendront pas part à l'administration des affaires de la Société.

# 15. Signatures autorisées

La Société sera engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Actionnaire Commandité à son entière discrétion, sous la réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un Actionnaire Commanditaire.

# 16. Absence de rémunération de l'actionnaire commandité

L'Actionnaire Commandité et les associés de l'Actionnaire Commandité ne recevront aucune rémunération de la Société.

## 17. Exercice social

L'exercice social de la Société commencera le 1 er janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

#### 18. Affectation des bénéfices

Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société fixé à l'article 5 des Statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Actionnaire Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il décidera de payer des dividendes de temps à autre comme il l'estime, à son entière discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société. L'assemblée générale des actionnaires devra approuver la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.



## 19. Dissolution et Liquidation

La Société peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des actionnaires avec le consentement de l'Actionnaire Commandité tel qu'indiqué à l'article 2 ci-dessus.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignées par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### 20. Modifications statutaires

Les présents Statuts peuvent être modifiées de temps à autre par l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de vote stipulées par le droit luxembourgeois et sous réserve de l'obtention du consentement de l'Actionnaire Commandité.

#### 21. Conseil de surveillance

Les affaires de la Société et sa situation financière y compris en particulier ses livres et comptes seront contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance).

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité sur les questions déterminées par l'Actionnaire Commandité et il autorisera toute action qui, par application de la Loi de 1915 ou des Statuts, pourrait excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

L'assemblée générale des Actionnaires déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par l'Actionnaire Commandité.

Toute réunion du Conseil de Surveillance donnera lieu à convocation de tous les membres du Conseil de Surveillance par écrit au moins huit jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera exposée dans la convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation avec le consentement écrit, soit par original, par câble, fax, télégramme ou telex de chaque membre. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heure et lieu prévus dans un calendrier adopté précédemment par décision du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Conseil de Surveillance ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Le président préside toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, les autres membres du Conseil de Surveillance nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés par procuration à la réunion en question.

Tout membre peut prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, soit par original, câble, telex, fax ou tout autre mode de transmission électronique un autre membre comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à ces réunions. Les résolutions peuvent aussi être approuvées par la signature de tous les membres d'un ou plusieurs documents écrits.

#### 22. Droit applicable

Toutes les questions qui ne sont pas régies par ces Statuts seront tranchées par référence au droit luxembourgeois et, en particulier, à la Loi de 1915.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 Décembre 2012.

#### Souscription et Paiement

Les Statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les actions comme suit:

- (2) Intertrust (Luxembourg) S.A., prénommée: . . . . . . . . . . . . . . . . . trente mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (30,999) actions de commanditaires

# Assemblée générale des actionnaires

sorte que le capital libéré est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale.

Ayant d'abord vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, les Actionnaires ont décidé à l'unanimité que:



- l'adresse du siège social de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3).
- Sont désignés comme membres du Conseil de Surveillance ans à compter de ce jour jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017:
- \* La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., avec siège social à 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.545:
- \* M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
- \* M. Georges SCHEUER, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

#### Estimation des frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (€ 1.600,-).

#### Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, les Statuts sont établis en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2012. Relation: EAC/2012/4411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

# POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012052272/453.

(120072578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

# Dunas de Maracajau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 159.855.

Il résulte de lettres adressées à la société DUNAS DE MARACAJAU S.A. en date du 07 mai 2012 que Madame Laurence BARDELLI, demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Andrea DE MARIA demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur David RAVIZZA domicilié 42 rue Mantrand à F-54650 Saulnes et Monsieur Guido VIVI demeurant 15 Via Pasini Valentino I-20129 Milano et Monsieur Mauro BUSEDDU demeurant 7, Via Dosseni I-26900 Lodi ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 07 mai 2012 que SER.COM S.à.r.l. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2012.

Référence de publication: 2012053155/17.

(120074837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

# European Property Fund (TCM) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.428.

Mme Florence Rao, Mme Xenia Kotoula et Mr Robert-Jan Schol, tous gérants de la Société, ont informé la Société de leur nouvelle adresse professionnelle qui se trouve au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Représentée par M.C.J. Weijermans / R. van't Hoeft

Administrateur / Fondé de pouvoir A

Référence de publication: 2012053173/16.

(120074631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

# OIRP Investment 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.631.

In the year two thousand and twelve, on thirteenth April,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l.,a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seven hundred thirty-five thousand four hundred seventy-five euro (EUR 735,475.-) with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118883 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Marianne Smetryns, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 11 th April 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of OIRP Investment 8 S.à r.l.,a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty thousand euro (EUR 30,000.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 2 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1798 of 24 August 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129631 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 23 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1357 of 22 June 2011.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

# Agenda

1 To change the corporate object of the Company, which shall be amended as follows:

"The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments and to acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to real estate properties and/or assets.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the



performance of any contracts or obligations of the Company, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

- 2 To amend article 3 of the Company's articles of association, in order to reflect the change of corporate object.
- 3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### First resolution

The Shareholder resolved to change the corporate object of the Company as follows:

"The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments and to acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to real estate properties and/or assets.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

# Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 3 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolution. Said article will from now on read as follows:

"Art. 3. Object. The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments and to acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to real estate properties and/or assets.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:



- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize avril,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de sept cent trente-cinq mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 735.475.-), ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 11883 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Marianne Smetryns, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 avril 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de OIRP Investment 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente mille euro (EUR 30.000,-), avec siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 2 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1798 du 24 août 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129631 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié en date du 23 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1357, en date du 22 juin 2011.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour

1 Modification de l'objet social de la Société qui aura la teneur suivante:

«L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts ou participations.

La Société peut effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (comme bailleur ou comme locataire) et/ou de faire toutes opérations relatives à des propriétés immobilières et/ou actifs immobiliers.

La Société peut aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'actifs par tous moyens.



La Société peut également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société peut, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée su secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments, convertibles ou non, de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

- 2 Modification de l'article 3 des statuts de la Société, afin de refléter le changement d'objet social.
- 3 Divers
- a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts ou participations.

La Société peut effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (comme bailleur ou comme locataire) et/ou de faire toutes opérations relatives à des propriétés immobilières et/ou actifs immobiliers.

La Société peut aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'actifs par tous moyens.

La Société peut également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société peut, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée su secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments, convertibles ou non, de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

#### Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:



« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts ou participations.

La Société peut effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (comme bailleur ou comme locataire) et/ou de faire toutes opérations relatives à des propriétés immobilières et/ou actifs immobiliers.

La Société peut aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'actifs par tous moyens.

La Société peut également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société peut, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée su secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments, convertibles ou non, de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Smetryns, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 avril 2012, REM/2012/370. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012053427/258.

(120074887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

## FinAcc Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 154.533.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 7 mai 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. |acqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012053198/13.

(120074612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

#### CAE Luxembourg Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider. R.C.S. Luxembourg B 168.574.

## **STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of April.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

#### There appeared:

CAE Investments, a Luxembourg société à responsabilité limitée having a share capital of a share capital of USD 224.219.000, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of an amount of registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 61.397;

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney, substituted to him, signed ne varietur by the appearing and the undersigned notary that will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

#### Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

- **Art. 1. Form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").
  - Art. 2. Name. The Company's name is "CAE Luxembourg Acquisition".
- **Art. 3. Purpose.** The Company's primary purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also engage in the trade of commodities, including gold, silver, base metals and other commodities, produced outside of Luxembourg and subsequently sell them to third parties.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

- Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.
- **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

#### Title II - Capital - Shares

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at fifteen thousand euros (EUR 15'000.-) divided into fifteen (15) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1'000.-) each, fully paid-up.



The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

- **Art. 7. Voting Rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.
- **Art. 8. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.
- **Art. 9. Transfer of shares.** The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

## Title III - Management

**Art. 11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

**Art. 13. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.



**Art. 14. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

#### Title IV - Shareholder meetings

**Art. 15. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventyfive percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of September or on the following business day if such day is a public holiday.

## Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

- **Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on April 1 st of each year and ends on March 31 st of the following year.
- **Art. 18. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.
- **Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**Art. 20. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.



**Art. 21. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

#### Title VI - Dissolution - Liquidation

- **Art. 22. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.
- **Art. 23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on March 31 st, 2013.

## Subscription - Payment

All the fifteen (15) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by CAE Investments named above, and fully paid up in cash. Therefore the amount of fifteen thousand euros (EUR 15'000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

## Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-.

## Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the Share Capital, passed the following resolutions:

- 1) Mrs. Sylvie BROSSARD, born on 26 August 1962, in Montréal, Canada, residing professionally at 8585 Chemin de la Côte de Liesse, Saint-Laurent, QC H4T 1G6, Canada is appointed as type A manager for a term commencing on today's date and for an undetermined duration; and
- 2) The following are appointed as type B managers for a term commencing on today's date and for an undetermined duration:
- Mr. Christophe MAILLARD, born on 7 March 1974, in Saint Quentin, France, residing professionally at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mrs. Marjorie ALLO, born on 19 November 1967, in Paris, France, residing professionally at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- 3) The registered office of the Company shall be established at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

## Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.



In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the holder of the power of attorney, known to the undersigned notary, by name, surname, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

CAE Investments, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital social de 224,219,000 USD, ayant son siège social au 6 Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.397;

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée paraphée signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant qui restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### Titre I er - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- **Art. 1** er . **Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).
  - Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «CAE Luxembourg Acquisition».
- **Art. 3. Objet.** L'objet premier de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également faire du commerce de marchandises, y compris d'or, d'argent, de métaux de base et d'autres marchandises, produits en dehors du Luxembourg et ensuite les vendre à des tiers.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

## Titre II - Capital - Parts sociales

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15'000,- EUR), divisé en quinze (15) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1'000,- EUR) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

- **Art. 7. Droits de vote.** Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.
- **Art. 8. Indivisibilité des parts.** Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.



Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique. Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

**Art. 10. Rachat des parts.** La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

## Titre III - Gérance

**Art. 11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

**Art. 13. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

#### Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.



Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingtcinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de septembre ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

## Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

- **Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1 <sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.
- Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblé générale des associés.
- **Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

- Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.
- **Art. 21. Audit.** Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés. Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le

registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes

à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommé un réviseur d'entreprise à tout moment.



## Titre VI - Dissolution - Liquidation

- Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.
- **Art. 23. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

#### Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 mars 2013.

#### Souscription - Paiement

L'intégralité des quinze (15) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par CAE Investments sus nommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de quinze mille euros (15'000,- EUR) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.200,- EUR.

#### Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Mme Sylvie BROSSARD, née à Montréal, Canada, le 26 août 1962, résidant professionnellement au 8585 Chemin de la Côte de Liesse, Saint-Laurent, QC H4T 1G6, Canada Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérant de type A à compter de ce jour et pour une durée indéterminée;
- 2) Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de type B à compter de ce jour et pour une durée indéterminée:
- M. Christophe MAILLARD, né le 7 mars 1974, à Saint Quentin, France, résidant professionnellement à 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Mme Marjorie ALLO, née le 19 novembre 1967, à Paris, France, résidant professionnellement à 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- 3) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2012. Relation GRE/2012/1462. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012052542/419.

(120073474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.



## DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2012053157/11.

(120074470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

## Dynaloc SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 259A, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 84.957.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012053158/11.

(120074759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

## Mongol Transportation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 166.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012053160/14.

(120074319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

## ECIP Elis Sàrl, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 353.550,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.853.

#### **RECTIFICATIF**

Il est constaté que le numéro d'immatriculation du réviseur d'entreprises de la Société, à savoir la société Mazars Luxembourg, avec siège social au 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, apparaissant sur l'extrait du registre de commerce de la Société est erroné. Le numéro d'immatriculation exact est le B 159 962 (au lieu de B 56 248).

Ce dépôt rectifie le dépôt n° L120067645

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

ECIP Elis Sarl

Représenté par Laurent Guérineau / François Pfister

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012053176/18.

(120074368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.



## Edar Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 90.110.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053161/9.

(120074662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

### Edgewood Management Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.611.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012053163/11.

(120074454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

## Electricité Générale Wampach Pierre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 28, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 90.305.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 mai 2012. Signature.

Référence de publication: 2012053164/10.

(120074257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

## Energy and Infrastructure Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.829.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2012

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Gérants et Gérants Délégués suivants, pour un nouveau terme d'un an:

- Dr. Barbara WEBER, Président, Gérant-Délégué (résidant à CH-8044 ZURICH, 108, Susenbergstrasse)
- Dieter SCHAERER, Gérant-Délégué (résidant à St. Jacobs Strasse 30, CH-4010 BÂLE)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Nicole PIRES.

Référence de publication: 2012053166/14.

(120074105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

#### Entertainment Concepts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 141.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053168/10.

(120074114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.



## Ideal Standard International Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.260.

Ailbhe Jennings, membre du Conseil de gérance de la société Ideal Standard International Holding S.à r.l., déclare sur l'honneur avoir comme adresse professionnelle: 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Ailbhe Jennings constate également les changements d'adresse suivants:

Monsieur Steven BARNES

John Hancock Tower

200 Clarendon Street

USA - 02116 Boston

Monsieur Walid SARKIS

2 Queen's Road Central

Hong Kong

Monsieur Gary Cleaver

1789 Chaussée de Wavre

**B-1160 Brussels** 

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055676/21.

(120078064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

## Energy and Infrastructure Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.029.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2012

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Gérants et Gérants Délégués suivants, pour un nouveau terme d'un an:

- Dr. Barbara WEBER, Président et Gérant Délégué (résidant à CH-8044 ZURICH, 108, Susenbergstrasse)
- Benno FLURY, Gérant Délégué (résidant à Steinergraben 41, CH-4003 BÂLE)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Nicole PIRES.

Référence de publication: 2012053167/14.

(120074106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

# European Direct Property II S.A., Société Anonyme, (anc. Fortis Direct Real Estate II S.A.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.987.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2010 qui ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 19 août 2011 sous la référence L110135687.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN DIRECT PROPERTY II S.A. (anciennement Fortis Direct Real Estate II S.A.)
BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012053172/14.

(120074348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck